



# Le Petit CHAMIGNOT

## Bulletin municipal d'information de CHAMIGNY

[www.chamigny.fr](http://www.chamigny.fr)



## EDITO

### Le Mot du Maire



*Chamignottes, Chamignots,*

*La rentrée scolaire 2012/2013 s'est bien déroulée, les enfants étant pour la plupart heureux de retrouver non pas les bancs de l'école mais surtout leurs camarades de classe. Cette année, cinq classes dont deux classes de maternelles accueillent 120 enfants. La salle de l'association "l'Age d'Or" n'étant plus occupée par la classe de CM2 elle retrouve ainsi sa vocation et permet à l'association de se réunir le jeudi pour un après-midi de jeux mais peut-être aussi pour des après-midis récréatifs sur d'autres thèmes.*

*Nous sommes maintenant en automne, saison des feuilles ... d'impôts. Pour les administrés de notre territoire les feuilles d'impôts, Taxe d'Habitation et Taxe Foncière n'arriveront que mi décembre, comme vous en avez été avisés par la presse locale.*

*La raison de ce retard est le rejet du Budget de la Communauté de Communes du Pays Fertois, qui n'a été rendu exécutoire que le 02 Aout par arrêté préfectoral et a donc retardé l'établissement des montants des impôts par l'administration fiscale.*

*A ce sujet j'attire votre attention sur le fait que ni la Commune ni la Communauté de Communes du Pays Fertois n'ont pris l'initiative d'augmenter les taux qui restent identiques à ceux de 2011.*

*Si votre taxe (somme globale) est supérieure à celle de l'année dernière, je vous invite à vérifier les bases d'imposition, qui elles sont déterminées par l'Etat.*

*Le 16 Septembre dernier, nous avons eu le plaisir de fêter le Centenaire de Madame Suzanne MORISSE, Chamignotte de naissance et qui de plus a toujours résidé dans notre village. En 1980 Madame MORISSE est la première Présidente de l'Association de l'Age d'Or. En 1999 elle passe la main à Monsieur Jean DELFAU et devient Présidente d'Honneur de l'Association. Madame MORISSE est la mémoire de notre village, bon pied bon œil elle aime pousser la chansonnette et apprécie les moments de convivialité. Nous lui adressons à nouveau toutes nos félicitations.*

*Vous êtes accueillis à la Mairie aux horaires d'ouverture habituels par Madame Sophie GANCHOU qui a pris la succession de Madame Nathalie PIERRE, et par Madame Michelle LEFEBVRE qui occupe ses fonctions depuis 1994.*

*Le Conseil Municipal de Chamigny et moi-même sommes à votre écoute et souhaitons que notre village continue à être une commune où il fait bon vivre.*

Cordialement

Jeannine Beldent

Maire

## Rentrée des classes avec un nouveau prestataire de cantine

Je suis heureuse de vous annoncer que cette rentrée 2012/2013 s'est bien passée et que nous poursuivons nos efforts en faveur de l'accueil de nos enfants.

D'importants moyens financiers sont déployés par la Commune pour les fournitures scolaires, l'accueil à la cantine ainsi que pour l'accueil périscolaire.

Notre objectif est de permettre à tous les petits Chamignots de faire leur rentrée dans les meilleures conditions et ainsi leur donner les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement à l'école.

Un nouveau prestataire de cantine a été retenu et j'espère que les enfants ont pu apprécier le changement.

Après trois années de service par la société « Les Petits Gastronomes », la Commune a lancé un nouveau marché. Cinq entreprises ont proposé leurs offres. Après analyse des dossiers par la Commission d'appel d'offres, le choix s'est porté sur la société « Armor Cuisine ».

Ce choix s'est fait sur des critères de qualité et de prix pour arriver à la conclusion du mieux disant.

En qualité il est mis en évidence l'utilisation de légumes frais, de la viande de bœuf française et d'entremets ou pâtisseries faits maison.

En regard de ce nouveau marché, le Conseil Municipal a pris la décision de fixer le prix d'un repas pour un enfant à 3.10 € à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

Les menus sont à nouveau disponibles sur le site de la Commune.

Mme Beldent

## ETAT CIVIL

### Naissances

23 juillet 2012	KOZIK Emilie
04 août 2012	MULLER SCHERIER Héloïse
05 août 2012	ROSE Gabriel

### Mariages

07 juillet 2012	BORDAT Michel et TOUVY Elisabeth
1er septembre 2012	CHERIER Pierre et DUPONT Delphine
1er septembre 2012	ROKS Guillaume et ZIRNHELD Mallorie

### Décès

03 août 2012	KELLER Paul
14 août 2012	PETIT Thierry
04 septembre 2012	MARICOT Jacques

## Chantier France Télécom au Domaine de Tanqueux

Après de longs mois de négociation avec France Telecom, des travaux ont été engagés la dernière semaine du mois de juillet. Le câble circulant sur le trottoir de riverains de Chamigny sur une longueur de 80 mètres va disparaître comme sur la partie enfouie sur le domaine de la Ferté sous Jouarre et les administrés retrouveront un service adéquat à leur abonnement.

France Telecom nous a fait savoir qu'il lui était impossible de réutiliser les fourreaux existants, car le tronçon restant est totalement écrasé.

Après consultation de 3 entreprises, le Conseil Municipal a retenu la société STPEE comme société mieux disante, soit 9 900 € H.T. à la charge de la Commune.

A l'ouverture du trottoir, l'entreprise a constaté que les fourreaux France Telecom étaient enfouis, de 15 à 20 centimètres, alors que la norme est de 80 centimètres. De ce fait le risque d'écrasement du réseau est évident.

Le chantier terminé, nous attendons toujours l'intervention de France Telecom pour remettre le câble dans le fourreau prévu à cet effet, pour enfin clore cet épisode de désagréments.



## MAIRIE DE CHAMIGNY

HORAIRE D'OUVERTURE  
DU LUNDI AU JEUDI DE 9H30 À 11H30  
ET LE VENDREDI DE 13H30 À 20H  
mairie-chamigny@wanadoo.fr  
TEL: 01.60.22.05.46

# ... LA COMMUNE ...

## Environnement

La commune de Chamigny à la chance de disposer d'un important massif forestier et de très beaux paysages qui s'étendent du plateau au-delà de la Route Départementale 603 jusqu'à la Marne.

C'est également sur notre Commune que se trouve le puits qui alimente en eau la majorité des habitations du Pays Fertois. Cet environnement nécessite des actions pour le préserver afin de maintenir une qualité de vie.

Ainsi depuis 2012, nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires sauf pour désherber le cimetière afin de préserver ressources en eau et de répondre aux attentes de nos subventionneurs.

Les agents communaux utilisent dorénavant débroussailleuse et binette sur toute la Commune pour les tontes et l'arrachage des mauvaises herbes. Les trottoirs sont laissés à la charge des riverains. Dans le même esprit, l'organisation de la collecte des déchets doit nous permettre d'éviter des dépôts sauvages (par exemple aux pieds des bornes à verre) dans la nature qui nous entoure.

Un nouveau calendrier vous est proposé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012 :

- les déchets ménagers (bacs gris) seront ramassés le vendredi,
- les déchets sélectifs (bacs bleus) le jeudi tous les quinze jours en semaines impaires,
- les déchets verts (sacs papier) le mardi.

Le ramassage des encombrants est réalisé une fois par trimestre (collecte matérialisée sur le calendrier par un petit camion : le mercredi 14 novembre 2012). Vous trouverez, en fin de journal, la liste des objets ramassés et ceux qui sont refusés, également les adresses des deux déchetteries : Saâcy sur Marne et Jouarre.

Pour éviter l'encombrement des trottoirs pendant plusieurs jours, je vous remercie de déposer les objets la veille du ramassage et non une semaine à l'avance.

Je compte sur chacun d'entre vous pour garder notre village accueillant et propre, la Commune mettant en œuvre tous les moyens pour préserver l'environnement de chacun.

## Réalisation de l'objectif de l'Association « Les vitraux de la Crypte de l'église Saint Etienne »

Les vitraux de la Crypte de l'église ont malheureusement été détériorés à la suite d'actes de vandalisme.

Notre église étant classée aux Bâtiments de France, nous avons demandé l'avis de Monsieur le Conservateur de la DRAC et de l'Architecte des Bâtiments de France qui nous ont donné leur accord pour la réfection des vitraux.

Nous avons alors demandé à un vitrier d'œuvrer selon les directives reçues.

Une enveloppe parlementaire de la part de la Sénatrice Madame MELOT et une subvention non négligeable de la DRAC d'un montant de 1 294 € ont permis de réduire le montant de la facture.

L'Association « Chamigny à travers le temps » a réglé la somme restante soit 811 € conformément à son objectif d'utiliser les fonds recueillis de la vente du livre pour restaurer le Patrimoine de Chamigny.

Les visiteurs de l'église Saint Etienne  
à l'occasion de la Journée du Patrimoine  
ont pu admirer la Crypte  
avec ses vitraux restaurés  
par Madame Jacqueline LAFONTAINE



# ... LA COMMUNE ...

## QUELQUES NUMEROS D'URGENCE

- **Toutes Urgences (numéro européen)** **112**
- **Centre Antipoison (Paris)** **01 40 05 48 48**
- **URGENCE EDF** **0 810 333 077**
- **URGENCE GAZ** **0 810 433 077**
- **Gendarmerie la Ferté sous Jouarre** **01 60 22 01 19**
- **Police municipale la Ferté sous Jouarre** **01 60 22 33 66**
- **Sapeurs Pompiers** **18 ou 01 60 22 18 18**
- **SAMU** **15**
- **Police Secours** **17**

## Voirie



La Commission de voirie du 16 mars 2012 avait retenu trois chantiers prioritaires de réfection de voirie :

-sente de la Madeleine ; le chantier pour remettre en état cette voirie très dégradée est entièrement achevé,

-Domaine de Tanqueux, villas de l'Albatros,

-Domaine de Tanqueux, villas de la Bergeronnette ; la réfection de voirie interviendra en deux tranches.

## REGLES DE CIVILITE

Nous vous rappelons quelques règles de civilité :

- sont interdits tous bruits sur la voie publique de jour comme de nuit,
- le stationnement est interdit sur les trottoirs et peut amener une verbalisation de 35€ (article R417-10 du Code de la route),
- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers ne peuvent être effectués que :
  - de 07h à 20h les jours ouvrés
  - de 09h à 12h et de 15h à 19h30 les samedi
  - de 10h à 12h les dimanche et jours fériés,
- les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive,
- sont interdits tous brûlages à l'air libre d'ordures ménagères et de tout autre déchet polluant,
- sont interdits tous feux de végétaux, de chaumes, de pailles, de friches, de broussailles... ceux-ci toute l'année.

**AMENDE de 35€ à 450€**

## AGENDA

**20 octobre 2012**  
**Soirée moules frites**

**25 novembre 2012**  
**Bourse aux jouets**

**08 décembre 2012**  
**Marché de Noël**

# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## Convocation du Conseil Municipal adressée le 12 juin 2012 pour la réunion du 19 juin 2012

### Ordre du jour :

Tirage au sort des jurés d'assises, convention transports scolaires avec le Conseil Général, participation frais de fonctionnement du syndicat du lycée professionnel « le Champs de Claye », report des congés annuels, convention médecine préventive, contrat d'abonnement de dératisation incluant les locaux de restauration scolaire, rapport d'enquête publique de la société GSM - commune de Luzancy, majoration des droits à construire, projet éoliennes, avenant convention d'utilisation du minibus avec Familles Rurales, information marché cantine scolaire.

### SEANCE DU 19 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le dix neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : Mr Pierre, Mme Moutoussamy, Mme De Carvalho-Figaro,  
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet, Sanchez,  
Mrs Brissiaud, Robbé, Mme Alberola,  
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mr Alibert excusé, donne pouvoir à Mr Brissiaud,  
Mme Faradon excusée, donne pouvoir à Mme Alberola,  
Mr Lesueur excusé, donne pouvoir à Mr Pierre.

Secrétaire de la séance : Mme De Carvalho-Figaro.

Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2012 est lu et approuvé.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un problème technique, la séance ne pourra pas être enregistrée. Il est donc décidé de procéder à une double prise de notes par la secrétaire de séance et par la secrétaire de Mairie.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant et fait lecture du courrier de la CAF à ce sujet :

-reconduction du contrat enfance jeunesse (CEJ) pour la période 2012 à 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **Reconduction du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un courrier de la CAF en date du 15 juin 2012 concernant la reconduction du CEJ mis en place par la Commune et l'éventuelle mise en place d'actions nouvelles sur ce contrat. Une réponse est demandée par la CAF pour le 15 juin 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement du contrat « Enfance Jeunesse » avec la CAF arrivé à échéance au 31 décembre 2011, pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015.

# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## **Tirage au sort des jurés d'assises**

Suite au courrier de Monsieur le Préfet, la commune de Chamigny doit procéder à un tirage au sort afin de former la liste des jurés d'assises.

Madame le Maire rappelle que les jurés d'assise sont tirés au sort à partir de la liste électorale et doivent être âgés de plus de 23 ans et de moins de 70 ans.

## **Convention transports scolaires avec le Conseil Général**

Madame le Maire rappelle qu'une convention de partenariat et de financement des transports scolaires a été passée avec le Département de Seine et Marne, le ramassage scolaire pour les enfants dont le domicile se trouve à plus de trois km de leur école est pris en charge par le S.T.I.F. pour les maternelles (4 enfants), et par le S.T.I.F. et le Conseil Général pour les primaires (12 enfants). Un dossier doit être complété par les parents qui s'acquittent d'un règlement de 12 € par enfant. Le ramassage scolaire pour les autres enfants est à la charge de la Commune

Tous les dossiers pour l'année scolaire 2012/2013, soit 46 inscriptions, ont été remis en Mairie et seront déposés à Melun courant de semaine prochaine.

Aussi, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée départementale du Conseil Général a adopté le 13 avril 2012 un nouveau règlement départemental de transport ainsi qu'une nouvelle convention partenariale relative aux transports scolaires et propose à la Commune d'approuver cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat globale relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux.

Madame le Maire rappelle également que la demande de prise en charge d'une partie du salaire de l'accompagnant sera renouvelée.

## **Participation frais de fonctionnement du syndicat intercommunal du lycée professionnel « le Champs de Claye »**

Madame le Maire fait lecture de la demande de participation aux frais de fonctionnement du lycée professionnel « le Champs de Claye » pour un jeune de Chamigny fréquentant ce lycée, pour un montant de 103,38 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre en charge la participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 103,38 € sollicitée par le lycée professionnel « Le Champs de Claye »

## **Report des congés annuels**

Madame le Maire rappelle que les textes légaux imposent aux agents communaux de prendre la totalité de leurs congés annuels entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année en cours. Cependant, pour des raisons personnelles ou de service, il peut arriver que le report d'une partie des congés de l'agent soit nécessaire, sans entraver la bonne gestion du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à accorder le report à titre exceptionnel des jours de congés du personnel jusqu'au 30 avril de l'année civile suivante, dans la limite de 5 jours ouvrés maximum pour un agent travaillant à temps complet.

## **Convention médecine préventive**

Madame le Maire expose que la Commune a recours actuellement à un médecin généraliste pour effectuer le suivi annuel de médecine du travail des agents communaux.

Il serait souhaitable d'avoir un interlocuteur spécialisé dans la médecine du travail et qui se déplacerait en Mairie afin d'assurer aux agents des bilans complets lors des visites annuelles.

# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

La Mairie a reçu une proposition du Groupe CORELEIX (A.R.I.M.S.) pour assurer cette prestation à compter de janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de médecine préventive avec le Groupe COREILEX (A.R.I.M.S.) à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et renouvelable trois fois par tacite reconduction.

## **Contrat d'abonnement de dératisation incluant les locaux de restauration scolaire**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux recommandations des services vétérinaires lors de leur visite de contrôle de la cantine scolaire, il a été inclus dans le contrat d'abonnement de dératisation existant avec la Société « France Hygiène Services » les locaux de restauration scolaire. Le montant total de la convention, locaux de restauration scolaire compris s'élève à 310 € HT par an.

Monsieur Pierre précise que les services vétérinaires ont également demandé la mise en conformité des vestiaires du personnel de la cantine scolaire, ce qui a été fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'abonnement de dératisation, incluant la dératisation des locaux de restauration du groupe scolaire, pour une durée maximum de 4 années (2012, 2013, 2014 et 2015) soit du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2016.

Les factures annuelles d'un montant de 310 € H.T. (prix augmenté chaque année de 2% arrondi à l'euro supérieur) seront mandatées au c/61522 des budgets.

## **Rapport d'enquête publique de la société GSM - commune de Luzancy**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport de l'enquête publique sur la demande présentée par la Société G.S.M. en vue d'être autorisée à exploiter une carrière de sable et graviers et une installation de traitement des matériaux sur la commune de Luzancy, a été rendu par Monsieur le Préfet en date du 30 avril 2012.

Ce rapport est consultable en Mairie.

## **Majoration des droits à construire**

Madame le Maire rappelle qu'il a été remis aux membres du Conseil Municipal les documents relatifs à la majoration des droits à construire de 30% issue de la loi du 20 mars 2012. Elle précise au Conseil Municipal que cette majoration n'est pas applicable en périmètre de monument historique ce qui est le cas d'une grande partie du Bourg. Les autres zones concernées par la loi du 20 mars 2012 sont le hameau de Tanqueux et le Domaine de Tanqueux.

Quatre possibilités sont proposées aux collectivités :

-acceptation de la majoration par délibération de la Commune après consultation du public, -refus d'application de la majoration par délibération près consultation du public,

-la Commune a déjà délibéré (ce qui n'est pas le cas de Chamigny),

-la Commune s'abstient de mettre en œuvre la procédure et la majoration s'appliquera automatiquement aux zones concernées à compter du 20 décembre 2012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité propose de s'abstenir de délibérer en vue de l'application de la majoration automatique.

## **Projet éoliennes**

Madame le Maire informe qu'une analyse pour une éventuelle implantation d'éoliennes est intervenue concernant un terrain situé à proximité de la zone des Effaneaux qui, après vérification, s'avère classée N.C. Pour reclasser cette zone il est nécessaire de transformer l'actuel P.O.S. de la Commune en P.L.U. ce qui représenterait un coût de 20 000 € HT dont 6 000 € de subvention.

Compte tenu du coût de l'opération non négligeable, le Conseil Municipal décide de surseoir à toute décision jusqu'à ce que la Commune ait obligation de passer en P.L.U.

# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## Avenant convention d'utilisation du minibus avec Familles Rurales

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'utilisation du minibus a été signée en 2002 entre Familles Rurales et le C.C.A.S., notamment pour le transport des habitants de Chamigny à La Ferté sous Jouarre.

Cette convention étant ancienne, il était nécessaire de la réactualiser ce qui a été fait au moyen d'un avenant.

Madame le Maire donne lecture de la convention et de l'avenant pour information.

## Information marché cantine scolaire

Madame le Maire expose que la convention de restauration scolaire (un an renouvelable trois fois) avec « les Petits Gastronomes » vient à expiration et qu'un appel d'offre a été lancé en vue d'assurer la restauration scolaire en liaison froide pour l'année scolaire 2012/2013 à compter du 04 septembre 2012 sur la base d'un contrat d'un an renouvelable trois fois.

La date limite de réception de l'appel d'offre a été fixée au 09 juillet 2012. Ensuite la commission d'appel d'offre se réunira. Madame le Maire propose que les membres de la commission scolaire qui le souhaitent soient présents à cette commission sans voix délibérative.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à heures aux jour, mois et an susdits.

Les membres,

le secrétaire,

le Maire

## Ramassage des encombrants

### Objets acceptés :

Ferrailles  
Meubles  
Matelas/sommiers  
Electroménagers  
Matériel hifi/vidéo  
Portes/fenêtres exempts de vitrage  
Matériel informatique  
Jouets en bois et en plastique (vélos, ...)  
Objets en plastique  
Matériel de puériculture  
Palettes/découpes de bois.

### Objets refusés :

Pneus  
Bouteilles de gaz  
Equipements sanitaires (évier, lavabos, WC,...)  
Déchets ménagers spéciaux  
Grillages et barbelés  
Déchets verts  
Carrosseries de voitures et pièces automobiles  
Gravats, terre et autres déchets de démolition  
Déchets provenant d'une activité commerciale  
Portes/fenêtres avec vitrage  
Matériaux de construction

## 2 DECHETTERIES A VOTRE DISPOSITION

Déchetterie " DMS " (Déchets Ménagers Spéciaux)

Z.A. Croix de Mission  
Rue de la Grange Gruyer - Jouarre  
Tél : 01 60 24 75 70



Déchetterie standard

Lieu dit Les Courturelles - Saâcy sur Marne  
Tél : 01 60 24 75 70



### Déchets acceptés sur les 2 sites

baignoire en céramique, baignoire en fonte ballon eau chaude < 200L, ballon eau chaude > 200L, banc, banquette, batterie de voiture, branchage, brique, canapé, carrelage, ciment, cuvette de toilettes, déchets verts, électroménager, fenêtre, ferrailles, feuillage, four, four micro-ondes, gazon, gravats, grillage, herbe, huile de vidange, huile moteur, imprimante, lavabo, literie, machine à laver, matelas, meuble, microondes, miroir, mobilier, moquette, pierre, planches, plâtre, radiateurs, radiateur électrique, radio graphie, réfrigérateur, rideaux, robinetterie, souches d'arbres, stores, taille de haie, tapis, téléphone, télévision, tenture, terre, textile, tissus, tonneaux, tontes de pelouse, ustensiles de cuisine, valise, vélo, vêtements, vitre.

### Déchets Ménagers Spéciaux acceptés juste sur le site de Jouarre

acétone, bouteille de solvant, désherbant, engrais, insecticide, lampe fluorescente, néon, peinture, produit chimique, produit phytosanitaire, produit toxique, produits de bricolage, produits inflammables, produits irritants, produits nocifs, thermomètre, vernis.



# LES ASSOCIATIONS



40 petits Chamignottes/Chamignots sont partis 14 jours à Saint Palais sur Mer (17) et ont pu profiter :

de la plage... du char à voile, de l'accrobranche, de la visite du zoo de la Palmire, d'un concours international de pyrotechnie, de nombreux jeux, de pêche à pied, etc

encadrés par l'équipe d'animation de Familles Rurales de Chamigny.

La Commune et la CAF ont participé au financement de ce séjour



Le Centre de loisirs a accueilli tout l'été de nombreux enfants de Chamigny et des environs.

L'Association leur a proposé de l'équitation au Rouget, hameau de Chamigny, des nuits de camping à la salle polyvalente et au terrain multi sports.

Également des sorties : piscine, cirque, édentara (petit zoo) grimpobranches, , kayak, sorties dans les bois, grands jeux, activités manuelles, etc

Les enfants et parents ont été ravis de cette période estivale.

L'Association Familles Rurales de Chamigny remercie la Municipalité et les agents communaux pour leur soutien



Le comité des fêtes La Chamignotte a organisé le 09 septembre 2012 son premier thé dansant qui a rassemblé, pour leur plus grand plaisir, les Chamignots et les personnes des communes avoisinantes.

L'ambiance de cette journée fut très conviviale et sera renouvelée à la demande des participants .





## Le bilan de santé

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne offre à ses assurés sociaux, ainsi qu'aux membres de leur famille à charge, la possibilité d'effectuer gratuitement un bilan de santé, à intervalle de 5 ans.

### Le bilan de santé

C'est un moment privilégié au cours duquel peut-être fait le point sur l'état de santé de chacun des membres de la famille, pour prévenir de certaines maladies ou pour bénéficier de conseils en santé

### En quoi cela consiste ?

Il s'agit d'un véritable bilan médical qui comprend systématiquement :

- un examen médical par un médecin
- des examens biologiques
- un examen bucco-dentaire

Cet examen de synthèse est complété, en fonction de l'âge et des facteurs de risque de chacun par :

- un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire
- un électrocardiogramme
- un frottis cervico-vaginal pour les femmes non-suivies (sauf refus)
- des dosages biologiques supplémentaires

Aucun soin ou prescription n'est réalisé au centre d'examen de santé. Si un suivi médical est nécessaire, la consultation chez le médecin traitant est prise en charge par l'Assurance Maladie.

### Qui peut en bénéficier ?

Tout assuré social et son/ses bénéficiaire(s) âgés de 10 ans ou plus peuvent bénéficier d'un bilan de santé gratuit et plus particulièrement :

- les bénéficiaires du RSA
- les jeunes de 16 à 25 ans en voie d'insertion
- les demandeurs d'emploi
- les personnes en contrat emploi solidarité
- les personnes sans domicile fixe

### Pour prendre rendez-vous

Il faut en faire la demande auprès d'un des centres de santé du département :

- **DAMMARIE-Lès-LYS** : 590C, rue des frères Thibault -Zac du Clos du Saint Louis – tél : 01 60 56 52 90
- **MEAUX** : Zone Industrielle Nord – 3, rue Jehan de Brie – tél: 01 60 09 25 38

# ... INFOS ...



## Communiquer son changement d'adresse à la Cnav

La Cnav communiquera par courrier le montant imposable de la retraite versée en 2012 au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Pour recevoir cette information, les retraités franciliens, qui ont déménagé récemment, doivent signaler à la Cnav leur nouvelle adresse avant le 16 Décembre 2012.

Chaque début d'année, la Cnav indique par courrier à ses 3 millions de retraités d'Île-de-France, la somme devant figurer sur leur déclaration de revenus pré-remplie.

Or, chaque année, 62 000 courriers reviennent avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée ».

Les personnes qui ont oublié de communiquer leur nouvelle adresse et qui souhaitent vérifier le montant figurant sur leur déclaration de revenus sont alors contraintes de téléphoner à la Cnav au dernier moment. Pour éviter cette situation d'urgence, les retraités doivent signaler leur changement de domicile **au plus tard le 15 décembre**.

### *Comment faire ?*

Les retraités ont la possibilité de signaler leur changement d'adresse :

-soit **par internet**, en se connectant à [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr), Espace « Retraités », rubriques « Paiement de la retraite », « Comment signaler un changement ? » puis cliquer sur le lien [mon.service-public](#),

-soit **par courrier postal**, en écrivant à **Cnav - 75951 Paris Cedex 19** (le retraité doit préciser son numéro de sécurité sociale),

-soit **par téléphone**, en composant le **39 60** (prix d'un appel local depuis un poste fixe. Depuis une box, un mobile ou l'étranger, composez le 09 71 10 39 60).

## Vous avez travaillé en France et en Allemagne ? Venez faire le point sur votre retraite

La Cnav en Île-de-France organise du 04 au 06 décembre 2012\* en partenariat avec la Deutsche Rentenversicherung Bund, la Deutsche Rentenversicherung Rheinland-Pfalz et la Deutsche Renten-versicherung Saarland, des journées d'information retraite franco-allemandes. Des conseillers des caisses de retraite allemandes, des représentants de la Cnav et de l'Arrco-Agirc répondront à vos questions.

Si vous avez été artisan, commerçant ou gérant de société au cours de votre carrière, un dossier comprenant votre relevé de carrière vous sera remis.

### **Les modalités d'inscription**

Pour participer vous devez vous inscrire **avant le 10 novembre 2012\*\*** :

-**par courrier** : en renvoyant le bulletin d'inscription, disponible dans le réseau d'accueil de la Cnav en Île-de-France et chez les partenaires (Cpam, Caf, Cicas, ambassades, consulats, etc.), à l'adresse suivante : Cnav Communication externe Île-de-France 14411 - 75951 Paris cedex 19 ;

-**par internet** : en envoyant vos coordonnées (nom, prénom, date et lieu de naissance, téléphone, numéros de sécurité sociale français et allemand) à l'adresse suivante : [ri-franco-allemandes@cnav.fr](mailto:ri-franco-allemandes@cnav.fr).

\* Les 04 et 05 décembre toute la journée et le 06 décembre matin.

\*\* Dans la limite des places disponibles.

## La Cnav vous donne rendez-vous au Salon Classe Export

La Cnav participera au Salon Classe Export, Journée de l'emploi à l'international, qui se déroulera à la Grande Arche de la Défense, le jeudi 11 octobre 2012 de 09h à 19h.

Les experts de l'Assurance retraite répondront aux questions des salariés mais aussi des entreprises sur les problématiques internationales telles que :

la mobilité ou l'embauche dans un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen (EEE) ou la Suisse ;

l'expatriation dans un pays ayant signé un accord de sécurité sociale avec la France ;

les démarches à entreprendre lors d'un départ dans un pays hors EEE et hors accords bilatéraux ;

les formalités à remplir pour les personnes retraitées en France qui souhaiteraient reprendre une activité à l'étranger...

De nombreuses conférences sur la prévoyance et la retraite seront proposées. La Cnav, la Caisse des Français de l'étranger et Humanis proposeront une conférence sur le thème « Expatriation : bien préparer votre retraite et celle de vos collaborateurs », de 10h30 à 11h30.

La Cnav vous donne rendez-vous le jeudi 11 octobre, de 09h à 19h à :

**l'Espace Grande Arche - Paris,**

**Espace Expatriation**

**de 9h à 19h**

**Entrée gratuite**

**En savoir plus : [www.paris2012.classe-export.com](http://www.paris2012.classe-export.com)**



**Madame MORISSE Suzanne  
entourée de ses deux petits enfants  
et de son arrière petit fils John**

Elle nous a avoué que ses péchés mignons « le chocolat et les bulles »  
lui ont permis d'arriver à ce grand âge bon pied bon œil

Nous souhaitons à notre Chamignotte  
de vivre heureuse quelques années encore  
parmi nous